

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 3 février 2026

Délibération
N° 26.011.3
En exercice ... 37
Présents 24
Votants 29
Pour 29
Contre 0
Abstention 0

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SERVICE TRANSITIONS

RÉSEAU LOCAL D'INITIATIVES SOCIO-ÉCONOMIQUES
(RLISE) - BOUCLE LOCALE DE RECONDITIONNEMENT
NUMÉRIQUE - CHARTE DE PARTENARIAT - APPROBATION
ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 28/01/2026

L'an deux mille vingt-six
Et le 3 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps Libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

8 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 3 février 2026

Réseau Local d'Initiatives socio-économiques (RLIse) - Boucle locale de reconditionnement numérique - Charte de partenariat - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi climat et résilience) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 20.190.3 du Conseil communautaire du 15 décembre 2020 relative à l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération n° 25.130.3 du Conseil communautaire du 4 novembre 2025 approuvant la feuille de route « économie circulaire 2025-2028 » ;

Vu le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) signé avec l'ADEME en novembre 2023 ;

Vu le projet de charte de partenariat ci-annexé ;

Considérant qu'un des objectifs stratégiques de la feuille de route « économie circulaire » est de soutenir le développement d'actions de réemploi et réutilisation d'équipements numériques et d'inciter à une consommation responsable ;

Considérant que l'association Réseau Local d'Initiatives socio-économiques (RLIse), actrice majeure de l'économie sociale et solidaire du territoire, est chargée de piloter le réseau Ouest Hérault des conseillers numériques pour lutter contre la fracture numérique ;

Considérant que la co-organisation entre La Domitienne et le RLIse de l'événement NEC (Numérique En Commun) du 20 mars 2025 à Maraussan a été fédératrice pour lancer une dynamique de coopération d'acteurs complémentaires pour un numérique plus responsable et solidaire sur le territoire Ouest Biterrois ;

Considérant que l'objectif de cette coopération est de structurer une boucle locale de reconditionnement d'équipements numériques (ordinateurs, tablettes, téléphones) afin de les redistribuer à des publics en précarité sur notre territoire ; que ce projet, piloté par le RLIse, repose sur une logique de coopération territoriale et d'économie sociale et solidaire (ESS) réunissant des acteurs complémentaires (associations, structures de l'ESS, entreprises, institutions publiques) de la collecte, du reconditionnement, du démantèlement, de l'accompagnement et des financeurs ; qu'il s'inscrit dans le cadre du programme FEDER 2025- 2027 ;

Considérant que le développement d'une filière de reconditionnement solidaire d'équipements numériques serait bénéfique économiquement, socialement et écologiquement pour le territoire de La Domitienne ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne est partie prenante de la structuration de cette boucle de reconditionnement ; que le RLise propose de formaliser cet engagement par la signature d'une charte de partenariat, ci-annexée, d'une durée de trois ans renouvelable, prévoyant l'engagement de l'EPCI à collecter et stocker des équipements informatiques usagés, et à participer au financement du projet ainsi qu'à son comité de pilotage ou de suivi ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 5^{ème} vice-Président**,
Après en avoir délibéré,

Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,
À l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de Charte de Partenariat de la Boucle Locale de Reconditionnement Numérique ci-annexé à conclure avec l'association RLise.

II. AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la charte à intervenir.

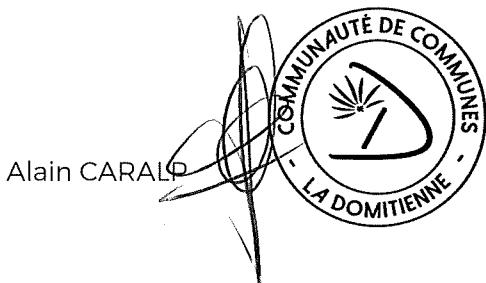
III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télerecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



Alain CARALP

Délibération transmise au représentant de l'État le **13 FEV. 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **13 FEV. 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Thierry CALMEL

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-2026 0203-DELIB_26_01